



Filière technique

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL SESSION 2020 REPORTEE EN 2021 (EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE)

Le concours de technicien territorial 2020 a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours de technicien territorial

A - Calendrier

Période d'inscription	22 octobre au 21 novembre 2019
Période de retrait des dossiers	22 octobre au 13 novembre 2019
Date limite de retour des dossiers	21 novembre 2019
Epreuves écrites d'admissibilité	Initialement prévues le 16 avril 2020, reportées le 15 avril 2021
Réunion de jury d'admissibilité	6 juillet 2021
Epreuves orales d'admission	28, 29 et 30 septembre et le 1 ^{er} octobre 2021
Réunion de jury d'admission	1 ^{er} octobre 2021

B - Inscriptions

1 283 candidats se sont pré inscrits à ce concours entre le 22 octobre et le 13 novembre 2019 et 1 015 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais impartis.

- 10 candidats ont envoyé leur dossier d'inscription après la date limite de dépôt des dossiers fixée au 21 novembre 2019, le cachet de la poste faisant foi. Leurs demandes d'inscription ont été rejetées,

- 4 candidats du concours interne n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises (ancienneté ou position d'activité).

Ainsi, 1 011 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES	Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	51	66	16	133
Réseaux, voirie et infrastructures	48	67	10	125
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	74	125	4	203
Déplacements, transports	7	9	0	16
Aménagement urbain et développement durable	29	34	3	66
Espaces verts et naturels	75	116	10	201
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	56	43	10	109
Services et intervention techniques	41	78	2	121
Métiers du spectacle	13	20	4	37
TOTAL	394	558	59	1 011

Du fait du report des épreuves écrites en raison du contexte sanitaire, il y a eu de nombreuses annulations de participation. Ainsi, sur les 1 011 candidats admis à concourir, 870 candidats ont réellement été convoqués à ces épreuves.

C - Postes ouverts

Pour cette session 2020, selon le recensement des postes effectués en Bretagne, 9 spécialités sur les 10 existantes ont été ouvertes. La spécialité « Artisanat et métiers d'art » n'a ainsi pas été ouverte, faute de déclaration de besoin par les collectivités et établissements publics bretons. Le nombre total de postes ouverts est de 87 postes, répartis de la manière suivante :

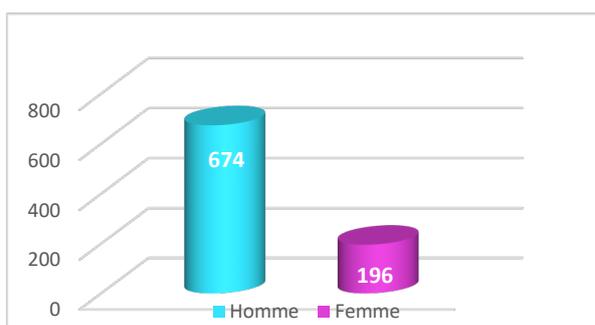
SPECIALITES	NOMBRE DE POSTES			
	Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	4	5	2	11
Réseaux, voirie et infrastructures	3	4	1	8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	5	1	10
Aménagement urbain et développement durable	1	2	1	4
Déplacements, transports	1	2	1	4
Espaces verts et naturels	7	9	2	18
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	7	10	3	20
Services et intervention techniques	3	4	1	8
Métiers du spectacle	1	2	1	4
TOTAL	31	43	13	87

II - Candidats

A - Origine géographique

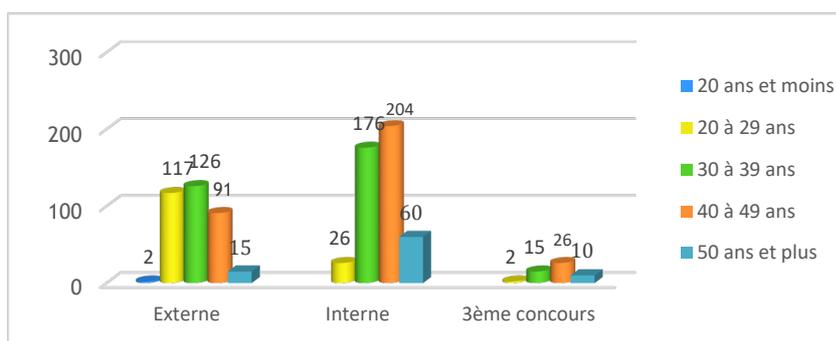
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE DE CANDIDATS CONVOQUÉS	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	182	755 soit 86.78 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	163	
Ille et Vilaine	288	
Morbihan	122	
Hors Bretagne	115	115 soit 13.22 % des convoqués domiciliés hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes



C - Tranches d'âge

Toutes voies de concours confondues, les hommes représentent la grande majorité des candidats convoqués (77.47 %).



L'âge moyen des candidats convoqués, toutes voies de concours confondues, est de 39 ans.

III – Epreuves écrites d’admissibilité

A – Déroulement

Initialement prévues le 16 avril 2020, les épreuves écrites ont été reportées au **jeudi 15 avril 2021** sur 3 sites différents :

- à l’Espace Aumaillerie à la Selle en Luitré,
- à la salle « Le Triptik » à Acigné,
- et au siège du Centre de Gestion d’Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard pour les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuves accordé par un médecin agréé.

Sur les **870 candidats convoqués**, **476 étaient présents**, soit un **taux d’absentéisme de :**

- **45,29 % des candidats convoqués ;**
- **52,92 % des candidats admis à concourir.**

SPECIALITES	Candidats convoqués	Candidats présents			
		Externe	Interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	110	15	26	8	49
Réseaux, voirie et infrastructures	110	19	39	3	61
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	183	30	64	4	98
Aménagement urbain et développement durable	54	5	9	0	14
Espaces verts et naturels	178	33	68	7	108
Ingénierie, informatique et systèmes d’information	87	26	22	4	52
Déplacements, transports	15	4	6	0	10
Services et intervention techniques	99	19	36	1	56
Métiers du spectacle	34	9	16	3	28
TOTAL	870	160	286	30	476

B - Nature des épreuves et résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les annales ne comportent pas d’indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l’objet d’une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique que le service concours a ensuite scanné dans un outil de dématérialisation spécifique.

L’article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d’avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses relatives applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves obligatoires d’admissibilité ou d’admission entraîne l’élimination du candidat ».

1 - Epreuve unique d'admissibilité du concours externe

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « *Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt* ». Durée : 3 heures - coefficient 1

Résultats de cette épreuve

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	15	10.72	14.00	7.50	0
Réseaux, voirie et infrastructures	19	8.42	15.25	3.75	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	30	10.59	15.25	2.00	1
Aménagement urbain et développement durable	5	12.60	15.50	11.50	0
Espaces verts et naturels	33	8.99	14.00	4.50	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	26	7.28	12.00	2.50	1
Déplacements, transports	4	8.09	15.25	7.50	0
Services et intervention techniques	19	8.09	13.50	5.00	0
Métiers du spectacle	9	14.06	18.75	10.00	0

Au regard des résultats de cette épreuve, 6 candidats du concours externe ont obtenu une note éliminatoire.

2 - Epreuve d'admissibilité du concours interne et du troisième concours

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « *Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt* ». Durée : 3 heures - coefficient : 1

Résultats de cette épreuve

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	26	9.08	12.50	3.50	1
Réseaux, voirie et infrastructures	39	10.30	16.00	3.50	4
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	64	8.29	14.75	0.25	7
Aménagement urbain et développement durable	9	11.86	14.50	9.00	0
Espaces verts et naturels	68	8.79	15.00	2.00	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	22	7.64	11.50	1.75	1
Déplacements, transports	6	6.63	12.00	2.75	3
Services et intervention techniques	36	8.56	13.50	4.50	1
Métiers du spectacle	16	12.17	16.75	5.50	0

Au regard des résultats de cette épreuve, 23 candidats du concours interne ont obtenu une note éliminatoire.

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	8	8.63	12.50	3.00	1
Réseaux, voirie et infrastructures	3	7.42	8.00	6.50	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	8.06	11.50	6.00	0
Aménagement urbain et développement durable	Aucun candidat présent				
Espaces verts et naturels	7	12.07	15.75	7.25	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4	9.25	12.50	6.50	0
Déplacements, transports	Aucun candidat inscrit				
Services et intervention techniques	1	7.25	7.25		0
Métiers du spectacle	3	14.58	15.75	13.00	0

Au regard des résultats de cette épreuve, 1 candidat du troisième concours a obtenu une note éliminatoire.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury a fixé les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITE	Concours Externe		Concours Interne		Troisième concours		TOTAL
	Seuil	Nombre d'admissibles	Seuil	Nombre d'admissibles	Seuil	Nombre d'admissibles	
Aménagement urbain et développement durable	11,50	5	11,00	7	-	-	12
Bâtiments, génie civil	10,25	10	10,00	11	9,75	4	25
Espaces verts et naturels	10,00	12	10,00	23	11,50	5	40
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9,00	6	9,50	6	9,50	2	14
Métiers du spectacle	14,00	5	13,50	7	13,00	3	15
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12,25	13	11,00	14	11,50	1	28
Réseaux, voirie et infrastructures	9,25	7	12,00	15	10,00	0	22
Services et intervention techniques	9,00	7	9,50	13	10,00	0	20
Déplacements, transports	9,25	3	10,50	2	-	-	5

Soit 181 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2021 au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

A - Déroulement

Sur les 181 candidats convoqués, 176 étaient présents soit un taux d'absentéisme de 2.76 %.

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Concernant les candidats du concours externe = entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. Durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef. 1,

Concernant les candidats du concours interne, = un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. Durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef. 1,

Concernant les candidats du 3^{ème} concours = un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. Durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef. 1.

B - Résultats des épreuves orales

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

EXTERNE

SPECIALITES	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	10	10.65	16.50	5.00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	7	12.50	16.00	8.50	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	13	9.42	15.00	5.00	0
Aménagement urbain et développement durable	5	12.50	17.00	9.00	0
Espaces verts et naturels	12	12.83	18.00	7.00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	6	10.08	15.00	4.00	1
Déplacements, transports	3	11.00	14.00	7.00	0
Services et intervention techniques	6	12.08	14.00	9.00	0
Métiers du spectacle	4	13.00	17.00	9.00	0

INTERNE

SPECIALITES	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	11	9.68	13.00	5.00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	14	11.21	16.00	6.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	14	11.29	15.50	6.50	0
Aménagement urbain et développement durable	7	11.93	16.00	8.00	0
Espaces verts et naturels	23	12.41	15.50	9.00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	6	9.08	12.00	4.50	1
Déplacements, transports	2	11.50	12.00	11.00	0
Services et intervention techniques	13	11.31	15.00	7.00	0
Métiers du spectacle	6	15.92	18.00	13.00	0

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	4	8.38	12.00	6.00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	/	/	/	/	/
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	1	14.00	14.00		0
Aménagement urbain et développement durable	/	/	/	/	/
Espaces verts et naturels	5	12.20	15.00	11.00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	6.00	6.00		0
Déplacements, transports	/	/	/	/	/
Services et intervention techniques	/	/	/	/	/
Métiers du spectacle	3	15.00	18.00	12.50	0

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que si le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

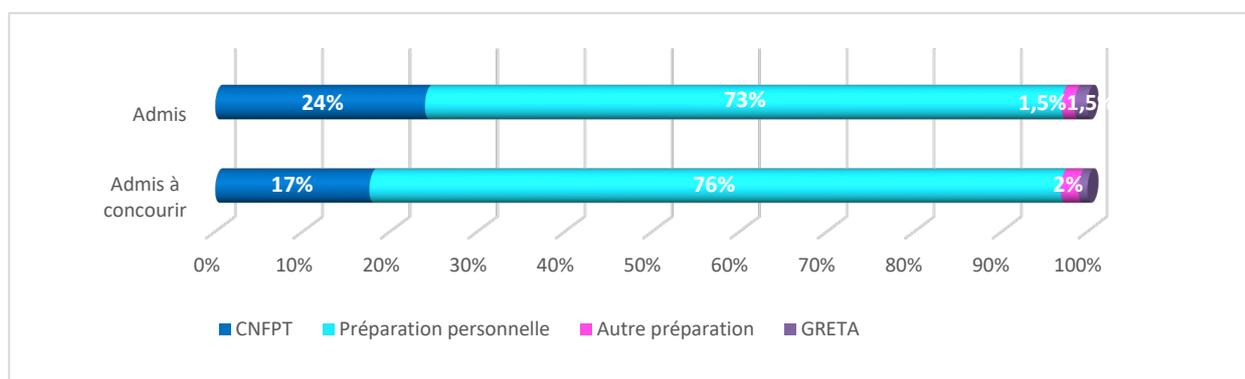
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bâtiments, génie civil	12,75	4	11,25	5	11,63	1
Réseaux, voirie et infrastructures	12,50	3	13,50	5	-	-
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12,63	4	12,13	5	12,75	1
Aménagement urbain et développement durable	13,25	2	13,50	2	-	-
Espaces verts et naturels	11,75	7	12,75	9	13,88	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12,13	2	10,13	3	10,00	0
Déplacements, transports	10,63	2	10,75	2	-	-
Services et intervention techniques	10,88	4	12,38	4	-	-
Métiers du spectacle	17,88	1	16,38	2	16,50	1
TOTAL	29		37		5	

Soit 71 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 71 candidats admis :

- 52 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 73.00 %,
- 17 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 24.00 %,
- 2 ont précisé avoir suivi une autre préparation.



Les 71 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 11 % de niveau 7 (anciennement I = bac + 5),
- 22 % de niveau 6 (anciennement II = bac + 3 à bac + 4),
- 37 % de niveau 5 (anciennement III = bac + 2),
- 24 % de niveau 4 (anciennement IV = bac),
- 6 % de niveau 3 (anciennement V = CAP, BEP).